

	CODIR Exceptionnel du GESMA du 15/09/2025 de 18h00 à 19h30 à MONTAUZIER Compte Rendu	
---	---	---

Présents : Pascal Giraud, François Boerkmann, Jean-Marie Noël, Christian Jouin, Marc Mounier, Michel Delage, Salmi Lachgar, Estelle Guillard, Cyrille Chassaing.

Absents excusés : Yvon Chevalérias, Anthony Folmer, Angélique Gaumont.

Validation de l'entrée dans la Commission Apnée de nouveaux adhérents

Marc Mounier présente sa proposition concernant l'entrée de 5 personnes souhaitant essentiellement pratiquer l'apnée.

Cette proposition ne fait état d'aucun accueil de débutant ce qui est non conforme, et à l'esprit et à l'écrit, à la fois, de la Charte de La Commission Apnée et Chasse Sous-Marine du GESMA, et de la FFESSM. Elle est par ailleurs jugée non conforme aux critères décidés à l'unanimité du Codir du 26 juin dernier.

C'est pourquoi le Codir décide **qu'on accueille toutes les demandes d'inscription à l'activité Apnée**, quel que soit le niveau de la personne. Comme toutes les autres activités du GESMA le font déjà.

Les conséquences sont que nous allons accueillir un nombre important de nouveaux apnéistes et donc des débutants. Donc la commission doit s'organiser pour proposer à chaque séance un programme « expert », un programme « confirmé » et un programme « débutant ».

Extrait de la charte de la Commission Apnée et Pêche sous-marine :

« Elle a pour but de promouvoir les activités tournées vers l'apnée sous toutes ses formes (randonnée palmée, pêche sous-marine, compétition, etc...). »

« Elle doit promouvoir l'activité au cours de sorties organisées. Elle permet aux adhérents du club de pouvoir préparer et passer des diplômes de plongeurs apnéistes et d'encadrants. »

Extrait du site de la FFESSM :

**« VOUS SOUHAITEZ DÉCOUVRIR L'APNÉE ET VOUS N'ÊTES PAS LICENCIÉ ?
Rapprochez-vous de nos nombreux clubs et structures commerciales ! Ils sauront vous proposer un programme d'initiation sur mesure. »**

Dès le 3 novembre 2025, les séances d'Apnée seront organisées de façon à proposer à chaque séance un programme pour répondre au besoin des « experts », des « confirmés » et des « débutants ». Cette organisation est à mettre en place avec les lignes d'eau affectées lors du Codir du 26 juin 2025.

Marc Mounier fera une proposition d'organisation dans ce sens lors du Codir du 9 octobre prochain. Il est possible que si nous devons faire face à un grand nombre d'apnéistes, deux séances par semaine et par personne ne soit pas possible.

Le Codir fera un bilan fin janvier 2026 de la situation et décidera de la suite à donner à cette commission.

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

Secrétaire du GESMA :

M. Boerkmann F

Le président du GESMA :

M. Delage M

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen